



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

Délégations de signature

N° Spécial

15 Janvier 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial DDFIP, délégations de signature,
Du 15 Janvier 2018**

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2018-002	09.01.2018	Arrêté portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	3
DDFIP N° 2018-003	02.01.2018	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	5
DDFIP N° 2018-004	15.01.2018	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	8
DDFIP N° 2018-005	02.01.2018	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	11

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n° 2018-002 du 9 janvier 2018 portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Liste des responsables de service

disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	PASCAL	NUELLAS GASPARELLA
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	ERIC	COUSIN
CLICHY	Mme	NETY	THERESINE
COLOMBES	M.	PATRICK	ROUX
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	Mme	ELISABETH	BOURGMAYER
ISSY-LES-MOULINEAUX	M	CHRISTIAN	CHARDIN
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTROUGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	M.	JEAN-YVES	BLANC
NEUILLY	M,	ALAIN	TALLON
SAINT-CLOUD	M.	VINCENT	PETIT
SCEAUX NORD	Mme	ANNIE	PUGNET
SCEAUX SUD	Mme	JOCELYNE	CHAPELET
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	M.	PHILIPPE	JULIEN
TRESORERIES MIXTES			
BAGNEUX	Mme	DENISE	IMBERT
CHATILLON	Mme	SYLVIE	VACHIAS
CLAMART	M.	FRANCOIS	MARTIN
MALAKOFF	M.	JAMES	TAIB
VILLENEUVE-LA-GARENNE	M.	PASCAL	LACROIX
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE			
NANTERRE 1ER BUREAU	M.	MOHAMED	ZOUBERT
NANTERRE 2EME BUREAU	M.	MOHAMED	ZOUBERT
VANVES 1ER BUREAU	M.	JACQUES	COULONGEAT
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT			

NANTERRE 3EME BUREAU	M.	MICHEL	GUILLOU
VANVES 2EME BUREAU	Mme	FLORENCE	DE LYLLE

CENTRES DES IMPÔTS FONCIER			
CDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	PASCALE	ETCHEGOYEN
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	M.	BRUNO	BOCHEL
COLOMBES	M.	GERARD	TAVERNARO
COURBEVOIE	M.	MARCEL	AÏDAN
GENNEVILLIERS	M.	BRUNO	BOCHEL
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	BRIGITTE	ORMIERES
LEVALLOIS-PERRET	M.	EDDIE	KAMOUN
MONTRouGE	Mme	ISABELLE	MICHEL-GHARIANI
MONTRouGE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NANTERRE DEFENSE	M.	PHILIPPE	BOURMIER
NANTERRE RUEIL	M.	PHILIPPE	MILHAT
NANTERRE VILLE	Mme	MURIEL	BELLANGER
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GISELE	VAQUE
SAINT-CLOUD	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
SCEAUX	M.	PATRICE	LALLEMENT
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	M.	EMMANUEL	CRESSON
VANVES	Mme	ELIANE	MATHIEU
PÔLES DE RECOUVREMENT SPECIALISES			
DES HAUTS DE SEINE	M.	RENZO	CELANTE
PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	MICHEL	PLANCHAIS
ASNIERES	Mme	PASCALE	LOISEAU
COURBEVOIE	M.	CEDRIC	SAINT-ANTOINE
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	STEPHANE	GAUTHEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOC'H
NANTERRE	Mme	MARIE-CLOTILDE	BOCHE
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GWENDOLINE	BECAM
SCEAUX	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
SEVRES	Mme	CLARISSE	VAUXION

PCRP			
SURESNES (1)	Mme	MARIE-HELENE	CENDERENT
NANTERRE-RUEIL (2)	M.	PATRICK	CHABRILLAT
NEUILLY-SUR-SEINE (3)	Mme	FABIANA	DURAND-PANSERA
NEUILLY-SUR-SEINE (4)	Mme	LAURENCE	LE ROUX
NEUILLY-SUR-SEINE (5)	Mme	BRIGITTE	MARX
BOULOGNE-BILLANCOURT (6)	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES (7)	M.	LOIC	SPEICH
MONTRouGE (8)	Mme	MARIE-MICHELE	PADOVANI
SCEAUX (9)	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES
BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	FLORENCE	LEFEBVRE
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	SYLVETTE	BRICHANT
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	M.	FRANCK	DELCROIX
6EME BDV SCEAUX	Mme	NAÏMA	LEMAYNI
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	Mme	MARIANNE	GLISE
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	FROUGIER
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
15EME BDV SEVRES	Mme	SYLVIE	MENARD

Nanterre le 9 janvier 2018

**Arrêté DDFIP n° 2018-003 du 2 janvier 2018 portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

service des impôts des particuliers de Colombes

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de COLOMBES.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction

générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Madjid ABOLHAMD, Inspecteur principal, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de COLOMBES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans restriction de montant ou de durée

b) les avis de mise en recouvrement

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à MM. Charles-André COLNEY et Dominique TARTAR, Inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, dans la limite de 40 000 €

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans restriction de montant ou de durée

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet :

1°) dans la limite de 40 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

COLNEY Charles-André	TARTAR Dominique	
----------------------	------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BELHABIB Samy GALY Sabine	BOUNAB Laila	BRIE Aurore
------------------------------	--------------	-------------

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BELGUENAOUI Youssra	BENHAYOUN-SADAFI Ismail	CANDELA Julia
CAPARROY Myriam	DENAIN Bertrand	DIAKITE Kadidiatou
ERNOUF Simon	ESPINOS Sébastien	FITON Thomas
FOURNIER Audrey	HACQUART Jeremy	HAS Joëlle
JOSPIN Adeline	JULIE Élodie	LATCHOUMANIN Yohann
MATHIOT Lyne-Mahina	MOLINARI Lauren	NEYENS MARJORIE
PELMAR Muriel	RUBIO Aurélien	VERDOL Mylène

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement (à l'exception des transactions, et des actes pris dans le cadre de procédures collectives et mesures conservatoires), aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

	BORDES Delphine	
BOUNAB Laila	BUTEL Pascal	CHINOUNE Sonia
DELEPIERE Alexandre	HALIAR David	JEAN-JOSEPH Marie-Odile
MILLET Géraud	NYGELA Annie	PHILIPPE Vincent

3°) l'ensemble des correspondances internes et externes et des bordereaux de situation relatifs aux dossiers de surendettement des particuliers :

BUTEL Pascal		
--------------	--	--

Étant précisé que les décisions sur les dossiers de surendettement appartiennent au chef de service.

4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant et pour les agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Tous délais de paiement				
BORDES Delphine	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
BOUNAB Laïla	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
BUTEL Pascal	Contrôleur Principal	1 000 €	6 mois	4 500 €
CHINOUNE Sonia	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
DELEPIERE Alexandre	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
HALIAR David	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
JEAN-JOSEPH Marie-Odile	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
MILLET Géraud	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
NYGELA Annie	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
PHILIPPE Vincent	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
Délais simplifiés PSOD				
BIGUET PETIT Laurence	Agent	500 €	3 mois	3 000 €
LARZGUI Fatima	Agent	500 €	3 mois	3 000 €
SIDLER Arnaud	Agent	500 €	3 mois	3 000 €
Procédure délais/gracieux, octroi de délais				
BELGUENAOUI Youssra	Agent	500 €	6 mois	3 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

À Colombes, le 2 janvier 2018

Le comptable,
responsable de service des impôts des particuliers,

M. Patrick ROUX

Arrêté DDFIP n° 2018-004 du 15 janvier 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

service des impôts des particuliers d'Asnières

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'ASNIERES SUR SEINE
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction

générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme BOST Michelle, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, première adjointe, et à Mme FORESTIER Perrine, Inspectrice des finances publiques, seconde adjointe au responsable du service des impôts des particuliers d'Asnières sur Seine à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement;

b) avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LACAZE-LABADIE Marie	DURAND Monique dite Monica
DUVAL-OKALA Vanessa	
LASCABETTES Aurélien	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CADIGNAN Ophélie	DECOOL Anthony	HAZIL Jawad
FOUQUART Anthony	MADONNA Sébastien	BOUCHETEAU Béatrice
LARCHER Bruno	MERCIER Kathlene	VAN PRAET Anthony
DE PERETTI Gérald	RAUX Camille	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BUZARE Pascal	B	500 €	6 mois	5 000 €
CHAUDRU Stéphanie	B	500 €	6 mois	5 000 €
DESSARTRE Guilhem	B	500 €	6 mois	5 000 €
DANY Jean-Bernard	B	500 €	6 mois	5 000 €
DURAND Monique dite Monica	B	500 €	6 mois	5 000 €
DUVAL-OKALA Vanessa	B	500 €	6 mois	5 000 €
LACAZE-LABADIE Marie	B	500 €	6 mois	5 000 €
LASCABETTES Aurélien	B	500 €	6 mois	5 000 €
MAGNE Sylvie	B	500 €	6 mois	5 000 €
PAILHORIE Olivier	B	500 €	6 mois	5 000 €
VANDAELE Régis	B	500 €	6 mois	5 000 €
BOUCHETEAU Béatrice	C	300 €	6 mois	3 000 €
FOUQUART Anthony	C	300 €	6 mois	3 000 €
MERCIER Kathlene	C	300 €	6 mois	3 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Asnières sur Seine le 15/01/2018

Le comptable
responsable de service des impôts des particuliers,

Pascal NUELAS-GASPARELLA

Arrêté DDFIP n° 2018-005 du 2 janvier 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

service des impôts des particuliers de Boulogne-Billancourt

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de BOULOGNE BILLANCOURT

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. LARNICOL Didier, Inspecteur principal des finances publiques, M LEVANNIER Laurent, inspecteur des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Boulogne Billancourt, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office [(pour un SIP comportant un secteur foncier) et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes] ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

DURU Laurent	DERRIEN Chantal	
--------------	-----------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BORNET Brigitte	BREYSACHER Elisabeth	DARDENNES Eric
REY Emilie	PASCO Sophie	SIMON Stéphane
GELARD Armelle	VALETUDIE Christophe	MAURANGE Laetitia
PARPOUE Alexandre	CERVERA Julien	PELLOILE Laurence
PASCO Line	MESSI Fabrice	JHAN Stelly
LASSERRE Antony	LAUMUNO Roselyne	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

GERVAIS Yohann	KERGAVARAT Alec	CAXIAS Angela
JOURNAIX Pauline	LE BIHAN Kevin	LABRANCHE Audrey
JANKOWSKI Bertrand	RUIZ Arnaud	ERIYAGAMA Anushka
ERRAUD François	GOURIOU Emmanuel	RITTLING Gregory
BRUYERE Vincent	JEAMMET Clémence	LAW YUN KAI Elodie
EYRAUD Corentin	CISSOKO Aichato	MARTIN Guillaume
DRAME Sophie	RENAUD Lize	CALBA Fanny
SEROC Cecilia	SOZZI Nelly	
DUBESSY Dimitri	BARTHE Cynthia	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
VALETUDIE Christophe	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
PELLOILE Laurence	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
JHAN Stelly	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
BORNET Brigitte	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
GELARD Armelle	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
PARPOUE Alexandre	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
BREYSACHER Elisabeth	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
REY Emilie	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
DARDENNES Eric	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
SIMON Stephane	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
PASCO Line	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
PASCO Sophie	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
MAURANGE laetitia	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
LASSERRE Antony	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
CERVERA Julien	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
LAUMUNO Roselyne	CFIP	300 €	3mois	3 000 €
MESSI Fabrice	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
VALETUDIE Christophe	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
PELLOILE Laurence	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
BORNET Brigitte	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
REY Emilie	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
GELARD Armelle	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
PARPOUE Alexandre	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
BREYSACHER Elisabeth	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
PASCO Line	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
PASCO Sophie	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
MESSI Fabrice	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
DARDENNES Eric	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
MAURANGE Laetitia	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
SIMON Stephane	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
LASSERRE Antony	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
JHAN Stelly	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
LAUMUNO Roselyne	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CERVERA Julien	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
KERGAVARAT Alec	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
JANKOWSKI Bertrand	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
CAXIAS Angela	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
RUIZ Arnaud	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
JOURNAIX Pauline	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
LE BIHAN Kevin	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
SEROC Cecila	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
GERVAIS Yohann	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
LABRANCHE Audrey	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
ERIYAGAMA Anushka	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
BRUYERE Vincent	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
EYRAUD Corentin	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
LAW YUN KAI Elodie	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
ERRAUD François	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
RITTLING Gregory	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
GOURIOU Emmanuel	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
JEAMMET Clémence	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
CISSOKO Aichato	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
MARTIN Guillaume	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
DRAME Sophie	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
RENAUD Lize	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
CALBA Fanny	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
BARTHE Cynthia	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
DUBESSY Dimitri	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
SOZZI Nelly	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Boulogne-Billancourt , le 02 janvier 2018

Le comptable public,
Responsable du service des impôts des
particuliers,

Eric COUSIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>